

## Rapport sur le travail forcé pour Tandem Canada

Le présent rapport (le « **rapport** ») est produit conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** ») par Tandem Diabetes Care Canada, Inc. (« **Tandem Canada** »), une filiale de Tandem Diabetes Care, Inc. (« **Tandem Diabetes Care** ») (collectivement, « **Tandem** »).

Il s'agit du premier énoncé de Tandem Canada, qui a été préparé pour l'année civile close le 31 décembre 2023.

Le conseil d'administration de Tandem Canada, en tant que principal organisme dirigeant de l'organisation, a approuvé cet énoncé le 28 mai 2024.

### Notre organisation

L'objectif de Tandem est de créer de nouvelles possibilités pour les personnes vivant avec le diabète. Notre succès ne se mesure pas seulement au nombre croissant de nos clients, mais aussi à la façon dont nous atteignons nos objectifs. Nous nous efforçons de faire progresser les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« **ESG** ») dans le cadre de toutes nos activités. Ce faisant, nous cherchons à avoir une incidence positive sur la vie des personnes atteintes de diabète, ainsi que sur nos collectivités et sur la planète.

Tandem Canada est une filiale en propriété exclusive de Tandem Diabetes Care, sa société mère, dont le siège social est situé à San Diego, en Californie.

### Ce que nous faisons

Tandem est une société mondiale spécialisée dans les technologies d'administration d'insuline et de traitement du diabète. Tandem se concentre sur la conception, le développement, la fabrication et la vente de solutions technologiques destinées aux personnes atteintes de diabète qui ont besoin d'insuline.

La gestion de la maladie du diabète peut varier considérablement d'une personne à l'autre, selon les besoins cliniques et les préférences personnelles. Notre objectif est de devenir le chef de file de la gestion de l'insulinothérapie dans ces multiples segments de marché en offrant un portefeuille d'appareils d'administration d'insuline, de logiciels et de solutions d'analyse des données aux personnes atteintes de diabète, ainsi qu'à leurs fournisseurs de soins et de soins de santé.

Les activités canadiennes de Tandem, au sein de Tandem Canada, comprennent les ventes directes, le soutien à la clientèle et les équipes cliniques. Tandem Canada compte environ 40 employés et est située à Markham, en Ontario. Tandem Canada déclare les informations la concernant à titre d'entité qui vend des produits au Canada.

## **Notre chaîne d'approvisionnement**

Tandem Canada vend des pompes à insuline, spécifiquement la pompe t:slim X2, sur le marché canadien. Cette pompe est entièrement détachable, comprend une connectivité Bluetooth et peut être utilisée avec un système automatisé d'administration d'insuline. En plus de pompes à insuline, Tandem Canada vend des produits à usage unique qui sont utilisés avec nos pompes et remplacés tous les quelques jours, y compris des cartouches permettant l'entreposage et la livraison de l'insuline et des ensembles de perfusion qui relient la pompe à insuline au corps de son utilisateur.

Nos activités de fabrication et de chaîne d'approvisionnement sont gérées par notre société mère. Nos pompes t:slim X2 sont actuellement assemblées, testées et emballées par notre société mère dans ses installations de San Diego, en Californie. Nos cartouches t:slim X2 sont fabriquées par un sous-traitant expérimenté et emballées dans les locaux de notre société mère à San Diego.

Certains composants et sous-assemblages utilisés dans la production de nos pompes à insuline et de nos cartouches proviennent de fournisseurs externes. De plus, tous nos ensembles de perfusion actuellement commercialisés sont achetés par notre société mère auprès d'un fournisseur tiers, Unomedical A/S, une filiale du groupe ConvaTec. Unomedical est responsable de la fabrication, des tests, de la stérilisation et de l'emballage des ensembles de perfusion des marques de Tandem.

Les matières premières et certains composants utilisés dans le cadre de la fabrication de nos produits sont achetés par notre société mère auprès de fournisseurs externes. Certaines fournitures sont achetées auprès d'une seule ou d'un nombre limité de sources pour des raisons de savoir-faire exclusif, d'assurance de la qualité, de rentabilité ou de contraintes découlant d'exigences réglementaires. Par conséquent, Tandem Diabetes Care a quelques douzaines de fournisseurs directs et beaucoup plus de fournisseurs indirects situés dans diverses régions géographiques à travers le monde.

## **Nous sommes conscients des risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement mondiales**

L'empreinte mondiale de Tandem Diabetes Care et sa chaîne d'approvisionnement mondiale complexe l'exposent aux risques liés au travail forcé et au travail des enfants. Le plus grand risque de travail forcé dans nos chaînes d'approvisionnement provient de minéraux comme l'étain, le tantale, le tungstène et l'or, qui, dans certains pays, peuvent être extraits au moyen du travail forcé. D'autres risques liés au travail forcé ou au travail des enfants peuvent également exister en raison de la profondeur de notre chaîne d'approvisionnement, sur laquelle nous n'avons pas une pleine visibilité.

La philosophie de Tandem en matière d'approvisionnement responsable repose sur notre détermination à exercer nos activités de la bonne façon, dont découlent nos efforts pour comprendre comment nos fournisseurs adhèrent aux principes de responsabilité environnementale et sociale mis en œuvre au sein de notre société. Nos solides partenariats avec nos fournisseurs stratégiques, y compris notre engagement commun à être un chef de file en matière de pratiques, de technologie et d'activités commerciales durables, nous permettent d'offrir à nos clients des produits de grande qualité et fabriqués de façon responsable.

## Mesures mises en œuvre pour nous assurer que nos chaînes d'approvisionnement ne comportent pas de travail forcé ou de travail des enfants

Nous estimons qu'il nous incombe de nous procurer nos matériaux de façon légale et éthique. Dans le cadre de l'engagement de Tandem envers la transparence de la chaîne d'approvisionnement, et conformément à la Loi, nos efforts visant à prévenir et à combattre l'esclavage et la traite des personnes dans notre chaîne d'approvisionnement sont présentés ci-dessous.

### 1. Nos politiques

Tandem met en œuvre diverses politiques concernant notre approche pour détecter les risques liés au travail forcé et au travail des enfants et prend des mesures pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans le cadre de nos activités :

- [Code de conduite et d'éthique à l'intention des employés et des administrateurs](#) (le « **code** ») : Bien que le code de Tandem ne mentionne pas expressément le travail forcé, il précise que Tandem cherche à exercer ses activités conformément à l'ensemble des lois, règles et règlements applicables. Le code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs de Tandem, ainsi qu'à certains de ses mandataires et entrepreneurs. Le code souligne également que chaque employé, dirigeant et administrateur de Tandem doit faire preuve de bon sens et respecter des normes élevées en matière d'éthique, d'honnêteté et de responsabilité dans le cadre de la prise de décisions commerciales.
- [Énoncé sur les minerais de conflit](#) : L'énoncé de Tandem sur les minerais de conflit témoigne du fait que cette entreprise est un citoyen responsable qui s'efforce de respecter les exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement imposées par les normes et les règlements gouvernementaux applicables. Cet énoncé souligne l'engagement de Tandem à effectuer une vérification diligente de ses chaînes d'approvisionnement afin de comprendre et d'éliminer l'utilisation et la source de tout minerai de conflit dans ses produits. L'énoncé décrit également l'utilisation par Tandem d'un libellé contractuel normalisé obligeant ses fournisseurs, le cas échéant, à lui signaler la présence et les sources de minerais de conflit dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Tandem est également en train d'élaborer un code de conduite des fournisseurs.

### 2. Nos processus de vérification diligente

Dans le cadre de nos efforts visant à assurer la transparence de nos chaînes d'approvisionnement, nous réalisons les activités suivantes :

Évaluation : Tandem s'efforce de vérifier la chaîne d'approvisionnement de ses fournisseurs et de ses fabricants sous contrat afin d'évaluer les risques liés aux fournisseurs et d'y remédier. Des évaluations préliminaires des risques sont effectuées par Tandem à l'égard de ses fournisseurs potentiels au moyen de sondages sur l'admissibilité des fournisseurs. Après un

examen du sondage, Tandem peut, le cas échéant, procéder à une évaluation approfondie, qui peut inclure une évaluation du risque d'esclavage et de traite des êtres humains.

Audit : Les accords types que Tandem conclut avec ses fournisseurs exigent que tous les produits qui lui sont vendus respectent l'ensemble des codes, des normes et des lois applicables. Après l'approbation d'un fournisseur important, l'équipe de gestion des fournisseurs remplit une fiche d'évaluation de ce fournisseur et procède à des évaluations continues de son rendement à des intervalles réguliers. Ces évaluations sont axées sur la conformité du système de gestion de la qualité et sur le rendement en matière de qualité et sont menées par Tandem. Les fournisseurs sont tenus de satisfaire aux demandes de mesures correctives qui décrivent comment ils doivent régler tout problème relevé dans le cadre d'une évaluation.

Responsabilité : Tandem s'efforce de tenir les fournisseurs et les sous-traitants responsables de leurs actes au moyen d'accords contractuels. Nos contrats d'approvisionnement écrits exigent que nos fournisseurs se conforment à toutes les lois applicables et que les produits qui nous sont vendus soient fabriqués conformément aux lois, aux ordonnances, aux règles, aux règlements, aux codes et aux normes nationaux, provinciaux, étatiques et locaux applicables en matière de santé et de sécurité environnementales.

En outre, Tandem demande à ses fournisseurs directs qui fournissent des pièces, des composants ou des matériaux susceptibles de contenir des minerais de conflit de remplir certains rapports sur les minerais de conflit. Tandem fournit également à ses nouveaux fournisseurs sa politique sur les minerais de conflit dans le cadre de sa vérification diligente, et elle inclut une « disposition de conformité relative aux minerais de conflit » dans ses contrats de fabrication et d'approvisionnement et dans les modalités de ses bons de commande.

### **3. Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants**

Tous les employés de Tandem, y compris les employés de Tandem Canada, participent à une formation annuelle sur le code de la société qui permet de s'assurer qu'ils comprennent les exigences du code et qu'ils s'y conforment. Cette formation aborde la prise de décisions éthiques et le respect des lois et des règlements.

### **4. Mesures de surveillance que nous prenons à l'égard de nous-mêmes et de nos fournisseurs**

Tandem maintient et applique des normes et des procédures de responsabilisation internes à l'intention des employés par l'entremise de son code. Plus précisément, le code prévoit que chaque employé, dirigeant et administrateur qui prend connaissance du fait qu'une conduite contraire à l'éthique ou illégale a été adoptée ou est sur le point d'être adoptée, ou soupçonne un tel fait, a la responsabilité de le signaler.

Pour signaler une violation du code de Tandem ou de toute autre politique de la société, les employés, les dirigeants et les administrateurs peuvent communiquer avec son responsable de conformité par courriel à l'adresse [compliance@tandemdiabetes.com](mailto:compliance@tandemdiabetes.com). Ils peuvent également envoyer des lettres anonymes à l'adresse suivante : Tandem Diabetes Care,

Inc., À l'attention de : Responsable de la conformité, 12400 High Bluff Drive, San Diego, CA 92130. Des rapports peuvent également être soumis à la ligne téléphonique confidentielle sur l'éthique EthicsPoint (gérée par NAVEX) en ligne à l'adresse <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/qui/44972/index.html> ou par téléphone au 855-207-2917.

Le responsable de la conformité peut enquêter sur toutes les violations potentielles du code signalées rapidement et en respectant le plus haut degré de confidentialité possible selon les circonstances particulières. Tous les employés, dirigeants et administrateurs sont tenus de collaborer dans le cadre de toute enquête. Lorsqu'il mène une enquête, le responsable de la conformité peut consulter un conseiller juridique externe, le service des ressources humaines et l'ensemble du conseil d'administration ou l'un de ses comités, dans la mesure où il le juge nécessaire.

Tandem s'efforce de responsabiliser les fournisseurs et les fabricants sous contrat par le biais d'accords contractuels qui définissent les normes de lutte contre l'esclavage et la traite des êtres humains.

## **Notre réponse aux risques signalés ou au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement**

Au 31 décembre 2023, Tandem Canada n'avait pas été confrontée à des situations de travail forcé ou de travail des enfants et n'a donc pas eu à remédier à de telles situations.

En cas de violation ou de violation soupçonnée de nos politiques, y compris nos politiques de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, Tandem se réserve le droit d'examiner la situation particulière et d'élaborer la meilleure stratégie possible pour résoudre le problème. Tandem peut mettre fin à une relation commerciale si l'une de ces normes n'est pas respectée et envisagera de mettre en œuvre toute mesure corrective appropriée.

### **Attestation**

Conformément aux exigences de la Loi, et plus particulièrement de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport relatif à Tandem Canada. À ma connaissance, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans ce rapport sont véridiques, exacts et complets, à tous égards importants, aux fins de l'application de la Loi, pour l'année indiquée ci-dessus.



---

Leigh Vosseller, administrateur  
Le 28 mai 2024

J'ai le pouvoir de lier Tandem Canada.